

Séance du 10 juillet 2012

Présents (Séance à 19h): M. GUERIN Louis-Gérard, M. VALLEE Jean, M. PIRON Didier, Mme CHEREL Marie-Odile, M. ESNAULT Franck, M. BOSSERAY Dominique (arrivé à 20h05) Mme BOURGES Marylène, Mme DUBOIS Nelly (arrivée à 20h05) Mme GESLAND Jessy, M. MARIE Patrice , Mme SEJOURNE Martine, M. SIMON Michel.

Absents: M. DELATTRE Sébastien, M. MARCON Guy (procuration donnée à Mme Marie-Odile CHEREL), Mme RIPOCHE Marie-Annick (procuration donnée à M. Franck ESNAULT).

Achat d'un immeuble situé au n°1 rue de l'Eglise

Par 12 voix, le Conseil Municipal décide de l'achat, par la Commune, de l'ensemble immobilier (Commerce, habitation et cour), au 1 rue de l'Eglise à LANDEAN, appartenant à la SCI des deux AB, au prix de 100.000 €

Madame Annick BOIVENT, commerçante, restera en qualité de locataire des biens vendus jusqu'au jour de la cession de son fonds, avec, comme condition, de céder ce fonds à la commune au prix de 10.000 €, s'il devait être fermé à la clientèle pendant une durée continue de trois mois maximum ou discontinue de trois mois sur cinq.

Terrain de football : Regarnissage de la pelouse

Le Conseil Municipal accepte le devis la société ART DAN, d'un montant de 1.050 € H.T. soit 1.255,80 € T.T.C. pour le regarnissage mécanique de la pelouse du terrain d'honneur. Délibéré par 12 voix.

Modificatif règlement du lotissement « la Touche »

Un courrier a été envoyé aux colotis du lotissement « La Touche » qui proposait la modification du règlement, afin d'exclure de l'Article 5 qui régit la pente des toitures, les vérandas accolées au bâtiment principal.

Sur les 18 courriers envoyés, 15 ayant été retournés avec avis favorable à cette proposition, le conseil municipal décide, par 12 voix, de l'entériner avec demande d'arrêté modificatif près de M. le préfet d'I & V.

Accueil stagiaires

Suite à la convention de stage pour l'été 2012, signée entre l'établissement scolaire, les stagiaires et la collectivité, il est proposé d'octroyer, à titre exceptionnel, une gratification en fonction de la durée du stage, aux conditions légales suivantes : 12,5% de 23 € par heure. Délibéré par 10 voix par le Conseil Municipal (Mme CHEREL Marie-Odile n'ayant pas participé au vote).

Tarifs de location de la salle Mélusine pour associations à but humanitaire :

Après en avoir délibéré, par 12 voix, le Conseil Municipal décide de diviser par 2 le prix de la location de la salle pour les associations à but humanitaire. La cuisine, le chauffage, le nettoyage et la caution restant au tarif habituel.

Lancement de l'appel d'offres pour le lot VRD au presbytère

Parallèlement à l'appel d'offres concernant la construction de 9 logements pour personnes âgées par le C.C.A.S., la commune de LANDEAN décide de procéder à la consultation des entreprises pour le lot VRD. Délibéré par 12 voix par le Conseil municipal.

Educatrice de jeunes-enfants

Suite à la décision de la Confédération Syndicale des Familles de Rennes de mettre un terme à la convention de mise à disposition d'une éducatrice de jeunes enfants, le Conseil Municipal accepte et autorise le recrutement d'une éducatrice par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, à compter du 1er septembre 2012, pour une durée d'un an afin de poursuivre les animations de l'espace jeux. Délibéré par 12 voix.

Contrat « Horizon Villages » :

Après en avoir délibéré, par 12 voix, le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat de la société JVS, concernant la cession et la mise en place des licences de la logithèque « Horizon on-line », l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance téléphonique qui arrive à échéance le 30 octobre 2012. La durée du contrat est de 3 ans (coût du contrat par an : 4306,80 € TTC).